

FICHE D'ECART

Fiche n°1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SMIDDEV

Site inspecté : ISDND Les Lauriers

Date de l'inspection: 07/11/2018

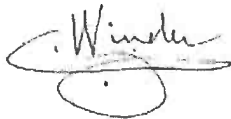
INSPECTION

Constat de l'Inspecteur : Les réactifs stockés sur palette dans le hangar doivent être placés sur rétention

Ecart aux dispositions de : 8.4.1 de l'AP du 29 juin 2018
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

SMIDDEV
B. EISENLOHR
Directeur Service Technique
Parc d'Activités La Palud
90 Impasse Thomas Edison
83600 FRÉJUS
TEL. 04 98 11 98 80

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Le 21/11/2018,

Suite à votre inspection, les bidons bleus d'ultrasil ont été stockés sur un bac de rétention à côté des stations d'osmose.



EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

La conformité sera vérifiée lors de la prochaine inspection

L'inspection le : 10/12/2018

Fiche soldée le : 10/12/2018

DREAL